

L'AGENDA RURAL

la lettre  Juillet 2022 - Numéro 1  en Vendée

L'Agenda rural : faire de nos campagnes des territoires d'avenir



L'Agenda rural constitue, depuis 2019, la feuille de route du Gouvernement en faveur de la ruralité.

Ce plan d'action de plus de 200 mesures a

été mis en place pour accompagner les élus, les citoyens, les professionnels qui font preuve d'innovation sur leur territoire pour améliorer leur quotidien et leurs activités.

Grâce à l'ensemble de ces outils et programmes de l'Agenda rural, qui s'inscrivent en complémentarité avec le Plan de Relance, l'État porte et irrigue une dynamique positive en direction des territoires ruraux et les accompagne pour répondre aux défis et faire face aux grandes transitions auxquelles ils sont confrontés.

Une stratégie départementale adaptée aux besoins de nos territoires vendéens

Un travail mené en 2021 en concertation notamment avec l'association des Maires et des Présidents d'EPCI a permis d'identifier 39 de ces mesures répondant particulièrement aux préoccupations des élus et acteurs de territoire.

J'ai confié à Nicole Chabannier, sous-préfète de l'arrondissement de Fontenay-le-Comte, la mission d'en animer la mise en œuvre et de veiller, en tant que référente ruralité, à ce qu'elles soient connues de tous ceux qui peuvent en bénéficier.

Gérard Gavory,
préfet de la Vendée

La feuille de route départementale en faveur des territoires ruraux

L'agenda rural est déclinée au travers d'une feuille de route départementale. Elle liste les mesures à développer en Vendée au profit des territoires ruraux.

- faciliter la mise en œuvre des projets des territoires
- élaborer et concrétiser des projets alimentaires de territoire et l'approvisionnement en circuits courts
- accompagner les « petites villes de demain » et valoriser les conditions d'attractivité des bourgs
- soutenir l'emploi et la formation professionnelle
- améliorer la couverture en infrastructures numériques et téléphonie mobile
- améliorer l'accessibilité aux parcours de soins, aux services, aux droits et aux usages du numérique, à la culture, au sport...

39 mesures structurées autour de 4 axes :

- transition écologique
- cohésion territoriale et attractivité
- cohésion sociale et vie quotidienne
- soutien aux initiatives locales

→ Pour en savoir plus, consultez la stratégie départementale



Décliné à l'échelle départementale sur la base des mesures identifiées par les élus et les services de l'État comme particulièrement adaptées au territoire vendéen, l'Agenda rural s'articule autour de quatre axes, que sont la transition écologique, la cohésion territoriale et l'attractivité, la cohésion sociale et la vie quotidienne, et enfin, le soutien aux initiatives locales.

L'Agenda rural vise à accompagner et soutenir les territoires ruraux et, ce faisant, d'améliorer la qualité de vie des administrés et développer les liens sociaux.

A cette fin, l'Agenda rural prévoit notamment, à travers un dispositif d'accompagnement plus ou moins complet des porteurs de projets et des futurs gérants, de favoriser le déploiement de cafés en milieu rural (mesures 39 et 41). Ainsi, en Vendée, plusieurs projets ont pu être accompagnés.

Le dispositif s'est progressivement élargi. Initialement prévue pour la création d'un café dans une commune, l'accompagnement peut désormais concerner le dernier café existant sur un territoire ou encore la création d'une épicerie solidaire.

L'objectif de cette première lettre de l'Agenda rural en Vendée vise à faire connaître l'ensemble des dispositifs de soutien à ces commerces, élément clé pour créer et recréer du lien social et de l'activité dans une commune. Plus largement, il s'agit de faire connaître les différentes mesures de l'Agenda rural à disposition des porteurs de projets et de l'accompagnement dont ils peuvent bénéficier.

A échéance régulière, la lettre de l'Agenda rural présentera les dispositifs et leur déclinaison en Vendée. Elle complète utilement l'animation mise en place au travers de visioconférences, ou d'événements ponctuels dont elle se veut le relai.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Nicole Chabannier
sous-préfète, référente ruralité

Vous souhaitez créer une épicerie associative dans votre village ?

Le concept

Bouge ton CoQ!, partenaire de l'État via l'ANCT, accompagne et finance la création d'épicerie participatives dans les communes rurales dépourvues de commerce alimentaire généraliste, et ce, en quelques semaines seulement.

Ces épicerie en circuits courts, sans salariés et sans charge, sont tenues par des bénévoles, grâce à un outil informatique qui permet de faciliter la gestion des commandes, la comptabilité, les relations avec les producteurs et surtout le planning participatif. Bien plus que des lieux de services, elles permettent de créer du lien social.

D'autres prestations peuvent enrichir l'offre en fonctions des besoins des habitants.

Le concept de l'Épi expliqué en vidéo



Les critères d'éligibilité

- Être situé dans une commune rurale de moins de 3 500 habitants ;
- A distance raisonnable d'un commerce similaire ;
- Disposer d'un local identifié ;
- S'engager à suivre le programme d'accompagnement du début à la fin ;
- Avoir rempli, signé et fait parvenir le formulaire de candidature (binôme conseil municipal-citoyen) à l'adresse mail requise (a.delaguillonniere@bougetoncoq.fr) ou bien directement sur le site de **Bouge ton CoQ!**



Une visio conférence de présentation est organisée le 15 septembre 2022 à partir de 9h00

Pour vous Inscrire, suivez ce lien : [formulaire d'inscription](#)

Pour en savoir plus

→ site de **Bouge ton CoQ!**

→ site « **Aides et territoires** »

Bouge ton Coq ! : 06 77 67 88 92

N'hésitez pas à informer le référent ruralité de vos démarches : pref-referent-ruralite@vendee.gouv.fr



Pour manifester votre intérêt

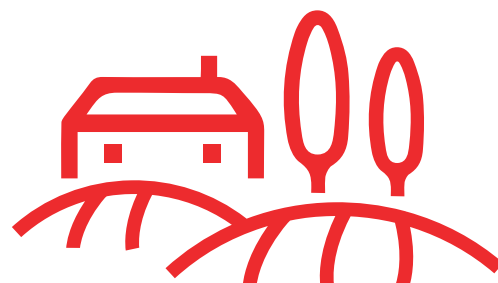
Il suffit d'envoyer le formulaire de candidature signé par un binôme municipalité-citoyen.

Le formulaire de candidature est disponible sur le site de **Bouge ton CoQ!**

Et en Vendée ?

Deux projets accompagnés :

- Lay'picerie à Moutiers-sur-le-Lay
- La Couture&co à La Couture



Vous souhaitez faciliter la mise en place d'un café multi-services dans votre village ?



Le concept

Depuis 2019, dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, le groupe SOS accompagne l'installation d'un café - restaurant dans les communes de moins de 3 500 habitants qui n'en disposent plus.

L'activité « café/bar/restaurant » est une base à laquelle d'autres services de type dépôt de pain/ relais colis/ épicerie peuvent être associés.

L'opérateur intervient en tant qu'investisseur pour les besoins initiaux des établissements repris et créés et pour un soutien à la trésorerie.

L'établissement est mis en gérance auprès d'un ou d'une gérante qui n'apporte aucun financement initial.

Les critères d'éligibilité

- Être situé dans une commune rurale de moins de 3 500 habitants et ne disposant pas de commerce

Pour en savoir plus :

→ site de 1000cafes.org

→ accompagnement@1000cafes.org

Pour manifester votre intérêt

La candidature portée par le Maire est déposée en répondant au questionnaire en ligne sur le site www.1000cafes.org (Page « Participer »), également disponible en suivant ce lien.

Ce formulaire synthétique vous permet de renseigner les principales informations concernant votre commune et le lieu qui pourrait se prêter à la reprise ou à la création d'un café multi-services. Ces informations permettent à l'équipe « 1000 cafés » de réaliser une première instruction qui permet de vérifier l'éligibilité de la candidature et une première étude d'opportunité.

Pour davantage d'accompagnement, n'hésitez pas à informer le référent ruralité : pref-referent-ruralite@vendee.gouv.fr

Et en Vendée ?

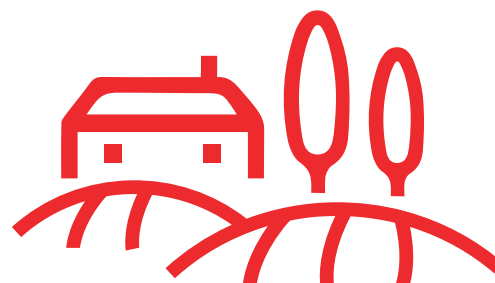
- Deux cafés ouverts en Vendée à Mouzeuil-Saint-Martin et Montreuil ;
- 1 café existant soutenu (Champagné-les-Marais) ;
- 3 partenariats validés ;
- 5 manifestations d'intérêt en cours d'examen.

Le concept expliqué en vidéo



Le Groupe SOS assurera une réunion de présentation après l'été si un nombre suffisant de collectivités est intéressé.

Pour vous pré-inscrire, suivez ce lien : [formulaire d'inscription](#)



Vous souhaitez soutenir le dernier café de votre village qui présente des signes de fragilité ?



NOUVEAUTE 2022

Le soutien au gérant du dernier café

Désormais, l'accompagnement du groupe SOS est élargi au maintien du dernier café dans les communes de moins de 3500 habitants. 100 cafés seront sélectionnés par le groupe SOS.

Le groupe SOS réalisera un diagnostic de l'activité en vue de développer de nouveaux services afin de diversifier la clientèle, apportera des compétences techniques (hygiène, gestion comptable...), co-construira avec les habitants pour mieux comprendre leurs besoins.

Le groupe permet l'intégration dans un réseau de gérants pour un partage de bonnes pratiques et intervient au service des gérants, en lien avec les acteurs locaux, afin de contribuer au maintien de ces lieux de convivialité indispensables à la vie locale.

Critères d'éligibilité

- Le café doit être situé dans un village de moins de 3 500 habitants
- La candidature doit être portée par le ou la gérant(e) du commerce à soutenir
- Le café doit être le dernier café en activité de la commune
- L'établissement doit avoir un espace café-bar ou salon de thé dédié (avec ou sans Licence)

Pour en savoir plus

→ site de 1000cafes.org

Pour contacter sans attendre le groupe SOS : 1000cafes.org

Pour davantage d'accompagnement, n'hésitez pas à informer le référent ruralité : pref-referent-ruralite@vendee.gouv.fr

Et en Vendée ?

Un café accompagné à Champagné-les-Marais

Le concept expliqué en Vidéo

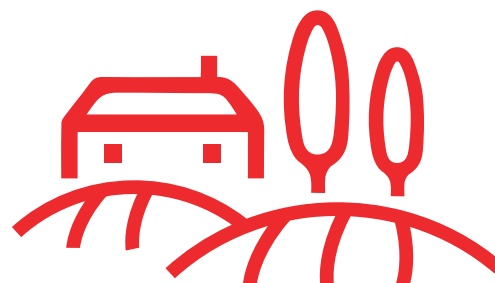


Retrouvez le court reportage de France 2 vendredi 15 octobre sur le sujet.



Le Groupe SOS assurera par l'intermédiaire du référent ruralité une réunion de présentation après l'été si un nombre suffisant de collectivité est intéressé.

Pour vous pré-inscrire, suivez ce lien : [formulaire d'inscription](#)



Vous souhaitez soutenir, pérenniser et valoriser un café-restaurant déjà présent dans votre commune ?



Le concept

Depuis 27 ans, le label Bistrot de Pays a pour objectif de soutenir et de valoriser les cafés-restaurants de village. Le réseau est présent sur 23 départements répartis à l'échelle de 7 régions françaises.

Le label est attribué chaque année à de nouveaux bistrotiers. Il s'agit d'établissements flambants neufs ou plus anciens. Les murs appartiennent à des propriétaires privés ou bien à des collectivités territoriales (communes, communautés de communes). Dans certains cas la labellisation concerne un groupe de bistrotiers sur un nouveau territoire.

Réseau actif porté par un collectif de professionnels solidaires, Bistrot de Pays permet aux élus, aux bistrotiers et aux habitants de collaborer pour faire naître et grandir leur projet. Il fonde sa mission sur des valeurs d'entraide et de solidarité au profit des bistrotiers indépendants - cafés, restaurants, commerces multi-services - situés dans des territoires ruraux.

Son objectif est de valoriser l'esprit du lieu que porte chaque bistrot, de participer à sa sauvegarde, à son développement et à sa transmission.

Le programme d'accompagnement lancé en partenariat avec l'ANCT va permettre de soutenir 100 nouveaux établissements à travers des actions de communication, de formation et de mise en relation. Il est précédé d'un audit et d'une démarche qualité, permettant d'obtenir le label. Le financement de l'accompagnement est assuré dans le cadre de l'agenda rural.

Critères d'éligibilité :

Le label s'adresse à des établissements :

- qui existent déjà ;
- sont situés dans des communes rurales (peu ou très peu denses de la nomenclature INSEE) ;
- sont ouverts a minima 9 mois sur 12 ;
- qui proposent une offre de restauration de terroir.

Pour en savoir plus

→ Consulter le [dossier de présentation 2022](#)

Pour davantage d'accompagnement, n'hésitez pas à informer le référent ruralité : pref-referent-ruralite@vendee.gouv.fr

Et en Vendée ?

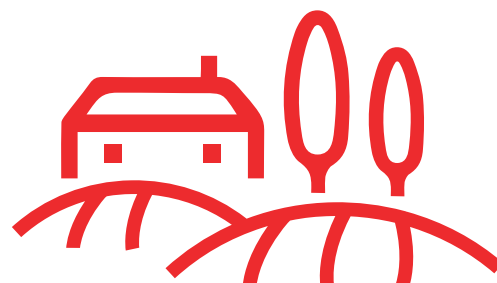
Aucun bistrot labellisé à ce jour

Le concept expliqué
en 3 minutes



Bistrot de Pays animera une visio conférence de présentation le 15 septembre 2022 à 9h45.

Pour vous pré-inscrire, accéder au [formulaire d'inscription](#)





Jeudi 15 septembre 2022 / à partir de 9 heures **Visio-conférence : Bouge ton coq !**

Venez échanger en ligne avec les membres du collectif qui vous expliqueront leur démarche pour permettre la création d'une épicerie associative dans votre commune en quelques semaines.

→ [formulaire d'inscription](#)



Jeudi 15 septembre 2022 / 9 heures 45 **Visio-conférence : Bistrot de Pays**

Pourquoi faire labelliser « Bistrot de Pays » un établissement existant ?

Quel impact pour votre territoire ?

Les membres de l'association vous expliqueront tout lors de cet échange qui vous permettra de valoriser les talents présents dans votre commune et son cadre de vie attractif.

→ [formulaire d'inscription](#)

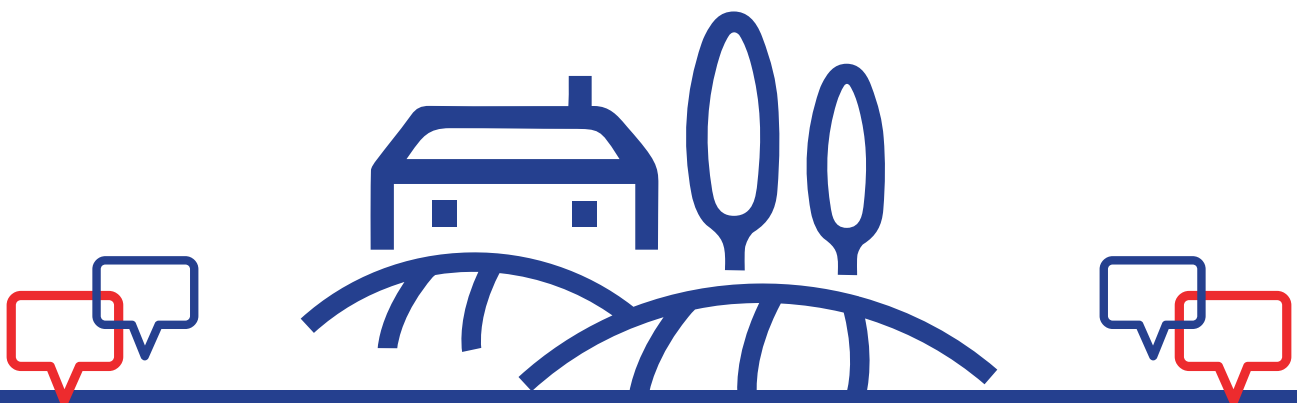


A venir en septembre (présentiel) : **création et soutien au commerce de proximité avec 1 000 cafés**

En complément de la visio-conférence de mars dernier, le groupe SOS vous donnera les clés de la réussite d'un projet de création, de reprise ou de soutien d'un bar en milieu rural.

Attention : intervention en fonction du nombre de pré-inscriptions

→ [formulaire d'inscription](#)



Vous avez une question sur une mesure de l'Agenda rural, vous avez besoin d'être accompagnés sur un projet, vous souhaitez nous faire part de vos projets ou partager vos bonnes pratiques ?

Vos contacts : votre sous-préfet d'arrondissement

votre sous-préfet référent ruralité : pref-referent-ruralite@vendee.gouv.fr

L'Agenda rural en chiffres

du soutien de l'État aux projets en milieu rural :

27,8 M€ versés aux collectivités au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)



20
contrats de relance
et de transition écologique



17
France services
au 1^{er} juillet 2022



21
Petites villes de demain
en Vendée



1
Manufacture
de proximité



10
Micro-folies



30
conseillers numériques
sont déployés en
Vendée, dont plus
de la moitié en zones
rurales.



Programme New Deal Mobile

Dispositif de couverture ciblée (DCC), 20 sites sont en cours de déploiement et 8 sites sont déjà mis en service

4G fixe : 3 sites en service et 13 sites en cours de déploiement.

Le VOLONTARIAT TERRITORIAL en ADMINISTRATION

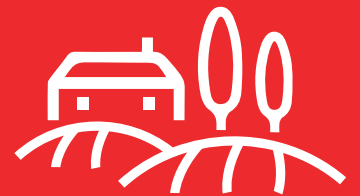
Volontariat territorial en administration (VTA)

- 3 contrats signés
- 10 offres publiées



2
Fabriques de Territoire

L'Agenda rural en en images



↑ Signature le 28 avril 2022 de la première convention cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) en Vendée par Gérard Gavory, préfet de la Vendée, Franck Roy, maire d'Aizenay, Guy Plissonneau Président de la Communauté de communes Vie et Boulogne et Thomas Welsch, directeur général de l'Établissement public foncier de Vendée.

#Mesure 22 de l'Agenda rural

↓ Gérard Gavory, préfet de la Vendée et Isabelle Moinet, maire de Chantonay ont réuni les associations de solidarité de Vendée afin de renforcer leur partenariat au sein des 13 structures France Services au profit des personnes les plus fragiles et les plus éloignées des services publics.

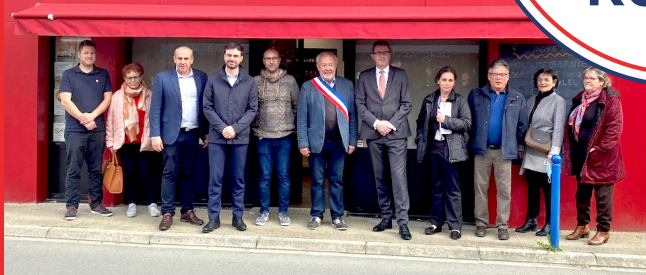
#Mesure 80 de l'Agenda rural



↓ Inauguration du Café du Prieuré de Mouzeuil-Saint-Martin par Nicole Chabannier, sous-préfète de Fontenay-le-Comte et Anne-Marie Coulon, maire de Mouzeuil-Saint-Martin le 29 avril 2022.

#Mesures 39/41 de l'Agenda rural

BOUCHERIE CHARCUTERIE



↑ Déplacement à Benet de Gérard Gavory, préfet de la Vendée à la rencontre des élus du territoire pour évoquer les projets d'amélioration du cadre de vie de la commune soutenus dans le cadre des dispositifs de revitalisation des communes rurales de Vendée. #Mesure 22 de l'Agenda rural



← Réunion des partenaires de l'espace France services du Pays des Achards labellisé le 1^{er} juillet 2022, en présence de Johann Mougenot, sous-préfet des Sables d'Olonne, le 19 juillet 2022.

#Mesure 80 de l'Agenda rural

